Solidarité avec Matthieu
Non à la répression contre les lycéens qui luttent !

Dans une lutte comme celle qui est menée actuellement contre la loi « travail » de la ministre El Khomri, les lycéens s'organisent et mènent des actions comme d'autres catégories de la population : étudiants, salariés… Evidemment, ça dérange, comme si les lycéens n'étaient pas capables de réfléchir.

Les lycéens organisent souvent des « blocages » pour participer aux manifestations. Et ces blocages se passent bien, sauf quand on cherche à les empêcher par la force (policière) et la répression. De telles méthodes rendent inévitables des tensions et des échanges de mots alors que tout se passait bien les premiers jours. Et maintenant, la répression va jusqu'à convoquer Matthieu à un conseil de discipline, ce qui laisse penser que Mr le Proviseur veut le faire exclure définitivement du lycée Les Bruyères alors que Matthieu a déjà été exclu une semaine !

Selon le bulletin officiel de l'Education Nationale (article MENE1406107C point -b de la partie –C), un élève convoqué pour un conseil de discipline a le droit de « prendre connaissance du dossier auprès du chef d'établissement, dès le début de la procédure disciplinaire ». Ce droit a été refusé à Mathieu lorsqu'il a demandé à voir son dossier lundi 18 avril !

C'est de l'acharnement quand on refuse ainsi de respecter les droits des lycéens. En fait, c'est la volonté de sanctionner les lycéens qui se mobilisent contre une loi injuste qui continue.

Ne laissons pas faire, non à l'exclusion de Mathieu, non à la répression !

Rassemblons nous tous, lycéens, étudiants, personnels, syndicalistes… vendredi 22 avril, jour du conseil de discipline, à 17h devant le lycée les Bruyères pour accompagner Mathieu et le soutenir pendant le conseil de discipline.

Nom	Prénom	Classe/établissement ou profession	signature

Soutenu par : Sud éducation, la CGT éducation